

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale ordinaire

Société de Développement de Granges

Date : 14 janvier 2026

Heure : 19h35

Lieu : Granges (Veveyse), nouvelle salle communale, Route de la Léchère 2B

Président : Monsieur Steeve Gabriel

Vice-président: Monsieur Bastien Golay (excusé)

Trésorier : Monsieur Raphael Eschmann

Secrétaire : Madame Marion Konrad (excusée)

Rédaction du procès-verbal : Madame Claire Lang

Type de séance : 52^e Assemblée générale ordinaire

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h35 par le président, Monsieur Steeve Gabriel, qui ouvre la 52^e Assemblée générale ordinaire de la Société de Développement de Granges (SDG).

Le président salue les personnes présentes et remercie les membres du Conseil communal ainsi que les associations pour leur présence.

39 personnes sont présentes.

31 personnes sont excusées, dont l'OTR.

Le remplaçant de la secrétaire de l'association, Monsieur Bastien Golay, étant excusé pour des raisons professionnelles, le président annonce que Madame Claire Lang assurera la rédaction d'un procès-verbal simplifié.

Le président propose de faire 1 minute de silence pour les membres et proches disparus depuis la dernière Assemblée générale.

2. Nomination des scrutateurs-trices

Deux scrutateurs-trices sont nommé-e-s pour la séance :

- Monsieur Savio Michellob
 - Madame Kimberly Miller
-

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2025

Le président soumet à l'assemblée le procès-verbal de l'Assemblée générale de 2025 et demande si celui-ci peut être approuvé.

Décision :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Rapport des comités

Un compte rendu est présenté concernant les événements et activités organisés durant l'année 2025.

Les principaux événements mentionnés sont :

- la dernière édition de *Granges.org* en février 2025 ;
- le marché aux plantons le 10 mai ;
- la célébration du 1er août ;
- Halloween le 25 octobre ;
- le balisage du sentier raquettes du 1 novembre, suivi d'une raclette à l'inauguration de notre restaurant la Croix Blanche ;
- le repas des bénévoles ;
- la Saint-Nicolas, organisée en partenariat avec la Jeunesse de Granges dans le cadre de la fenêtre de l'Avent le 6 décembre.

Il est également relevé que le comité de la SDG a participé, durant l'année, à différentes séances avec d'autres associations ainsi qu'avec le Conseil communal de Granges.

5. Rapport de la trésorerie

Le trésorier présente les résultats des opérations pour l'exercice 2025.

Il est indiqué que le montant des cotisations a presque doublé depuis la fête du 50^e anniversaire. Le trésorier remercie les personnes ayant cotisé.

Le montant total des cotisations s'élève à CHF 5'510.–.

Les différents postes comptables sont ensuite parcourus et expliqués.

Concernant le bilan :

- solde au début de l'année 2025 : CHF 12'367.65;
 - solde à la fin de l'année 2025 : CHF 11'857.50.
-

6. Rapport de l'organe de contrôle

Monsieur Frédéric Bracher et Monsieur Pierre-Philippe Durussel, vérificateurs des comptes, se sont réunis le 8 janvier 2026 en présence du président et du trésorier de l'association.

Après vérification, les montants et les écritures correspondent.

Des remerciements sont adressés au trésorier pour la bonne tenue des comptes et des écritures, ainsi que pour la qualité des informations fournies.

Les deux vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes 2025 tels que présentés.

7. Décharge au comité et adoption des comptes

Décision :

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la décharge du comité pour sa gestion ainsi que l'adoption des comptes.

8. Nomination des membres

Frédéric Bracher et Pierre-Philippe Durussel acceptent de poursuivre la vérification des comptes. Le président les en remercie

Le président informe l'assemblée des démissions intervenues durant l'année 2025 :

- Jane Demaurex
- Fabiola Wunderlin
- Marion Konrad
- Sabiha Hajjem

Le président les remercie pour leur travail et leur engagement au sein de la SDG.

À la suite de ces démissions, le comité ne compte plus que trois membres.

Le président demande si des personnes présentes souhaitent rejoindre le comité.
Aucune candidature n'est annoncée.

Suite à une question posée, le président précise que les membres actuels du comité sont :

- Raphael Eschmann
- Steeve Gabriel
- Bastien Golay

9. Dissolution de la société selon l'article 33 des statuts (si point 8 non atteint)

Le président expose les deux options envisageables :

- modifier les statuts de l'association afin de permettre à un comité composé de trois membres de poursuivre ses missions ;
- ou dissoudre l'association.

Il est précisé que ce point nécessiterait la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire dans un délai de deux mois, au cours de laquelle les membres actifs seraient appelés à se prononcer.

Le président indique qu'à ce jour, entre 25 et 30 membres peuvent être considérés comme membres « actifs ».

Une question est posée concernant la définition d'un membre actif et de qui pourrait se positionner lors de l'Assemblée extraordinaire.

Le président précise se référer à l'article 33 des statuts, indiquant que selon cet article, il n'y aurait que les membres actifs qui pourront statuer sur une éventuelle dissolution.

Le président relève qu'il y a actuellement trois membres au comité. Si l'on tient compte des comités de Halloween et du marché aux plantons, davantage de personnes sont impliquées, lesquelles pourraient éventuellement être considérées comme faisant partie du comité.

Après relecture de ses notes, le président indique qu'il y avait 25 membres actifs en 2025 et qu'il est possible d'en considérer 22 en début d'année 2026.

Une personne de l'Assemblée demande combien de membres cotisent pour la SDG. Le président indique qu'il y a environ 100 cotisant·e·s.

La question est posée de savoir si, parmi ces personnes, certaines pourraient rejoindre le comité.

Le président précise que des démarches ont été entreprises, mais qu'aucune disponibilité concrète n'a pu être confirmée à ce jour.

Une personne de l'Assemblée indique que des personnes du village pourraient être motivées à reprendre un engagement auprès de la SDG.

Le trésorier et le président disent qu'ils sont prêts à se mettre de côté si des personnes sont prêtes à s'investir au comité.

Un échange a lieu concernant la difficulté de trouver des personnes disponibles dans la tranche d'âge 40–60 ans. Le président en profite pour remercier les cotisants à la retraite qui sont particulièrement nombreux et apportent un grand soutien à la SDG.

Un désaccord persiste par rapport à la définition du terme « membre actif ». Plusieurs personnes estiment qu'un membre actif est avant tout un membre qui cotise, indépendamment de son engagement bénévole. Il est relevé que cette notion devra être clarifiée.

Il est suggéré que, si le comité peut fonctionner à trois membres, un vote pourrait être envisagé.

Un autre avis souligne toutefois la nécessité de convoquer une nouvelle assemblée afin de pouvoir statuer sur une modification des statuts.

Le président indique que la définition de « membre actif » pourrait être précisée dans de nouveaux statuts.

Celui-ci relève que, compte tenu de l'existence de plusieurs comités ou sous-commissions (SDG, marché aux plantons, Halloween), il pourrait être envisagé de contourner la limite statutaire concernant le nombre de membres du comité.

Une question est posée quant à la volonté des membres de ces sous-commissions de rejoindre le comité.

Le président précise que les sous-commissions permettent un engagement ciblé sur un événement spécifique, sans assumer la gestion globale de l'association. À ce stade, les membres concernés ne semblent pas suffisamment disponibles pour rejoindre le comité.

Il est relevé par une personne de l'Assemblée que les groupes de Halloween et du marché aux plantons correspondent davantage à des sous-commissions qu'à des comités, les personnes impliquées ne participant pas aux événements sur l'année.

Une personne souligne que le tourisme n'est plus au cœur des missions de la SDG et que celle-ci ne bénéficie plus de soutien touristique. Elle propose de questionner le sens et les

objectifs de la SDG, d'envisager de nouvelles idées et de réfléchir au positionnement de Granges en matière d'animation.

Un rapprochement avec la Société de Développement d'Attalens est évoqué comme piste de mutualisation des forces, de même qu'une consultation de la population afin d'identifier ses attentes.

Une autre intervention met en avant l'importance de faire vivre le village et de préserver l'esprit villageois et intergénérationnel. Le rôle des associations locales (la Jeunesse, les Aînés, le Chœur d'hommes) est valorisé et le risque de perdre cette dynamique en s'ouvrant excessivement vers l'extérieur est évoqué.

Il est également mentionné que des jeunes ayant participé à la Jeunesse pourraient être motivés à rejoindre le comité, sous certaines conditions. Il y aurait l'idée de repartir sur de nouvelles bases tout en conservant les traditions et activités existantes (Saint-Nicolas, Halloween) et de possiblement recréer la fête du l'Alpage.

Le trésorier indique qu'une réflexion pourrait être menée autour d'un renouvellement de la SDG, avec la possibilité d'un passage de témoin accompagné et soutenu, si cela devait être souhaité.

Il est finalement retenu qu'une modification des statuts devra être étudiée, coordonnée avec les jeunes personnes intéressées, puis soumise à l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire.

Le trésorier, le président et le Syndic remercient les personnes disposées à s'investir pour la suite de la SDG.

La convocation d'une Assemblée générale extraordinaire dans un délai de deux mois est retenue.

10. Divers

Le président demande si des divers ou propositions individuelles sont annoncés. Aucune intervention n'est signalée.

11. Clôture de la séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le président clôture la séance à 20h25.

Les personnes présentes sont invitées à rester pour partager un apéritif.
